

LE BENNE-ALERTE DE PROTEK

Témoin lumineux et avertisseur sonore
de benne basculante relevée

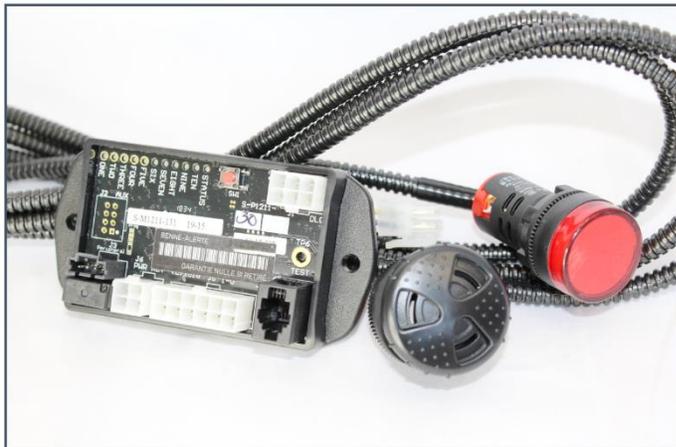
MANUEL D'INSTALLATION



Composantes



Module, témoin lumineux et avertisseur sonore



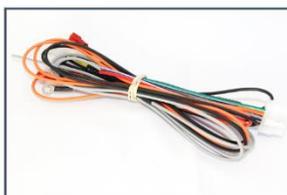
Capteur de proximité



Câble du capteur



Harnais de branchement



Supports pour capteur



Quincaillerie



L'un de ces 4 connecteurs est inclus dans votre boîte, selon le choix fait lors de votre commande:

J-1939A



J-1939B



OBD-2



Gateway



Note: L'ensemble Benne-Alerte est clé en main, il inclut donc toutes les composantes requises

Avertissement



Le module doit être utilisé avec les composantes fournies.

Le dispositif peut supporter des températures de -40°C à 80°C

Attention : Chaque benne et véhicule sont conçus différemment et il est donc possible que vous ayez à adapter l'installation selon votre véhicule.



Plan électrique

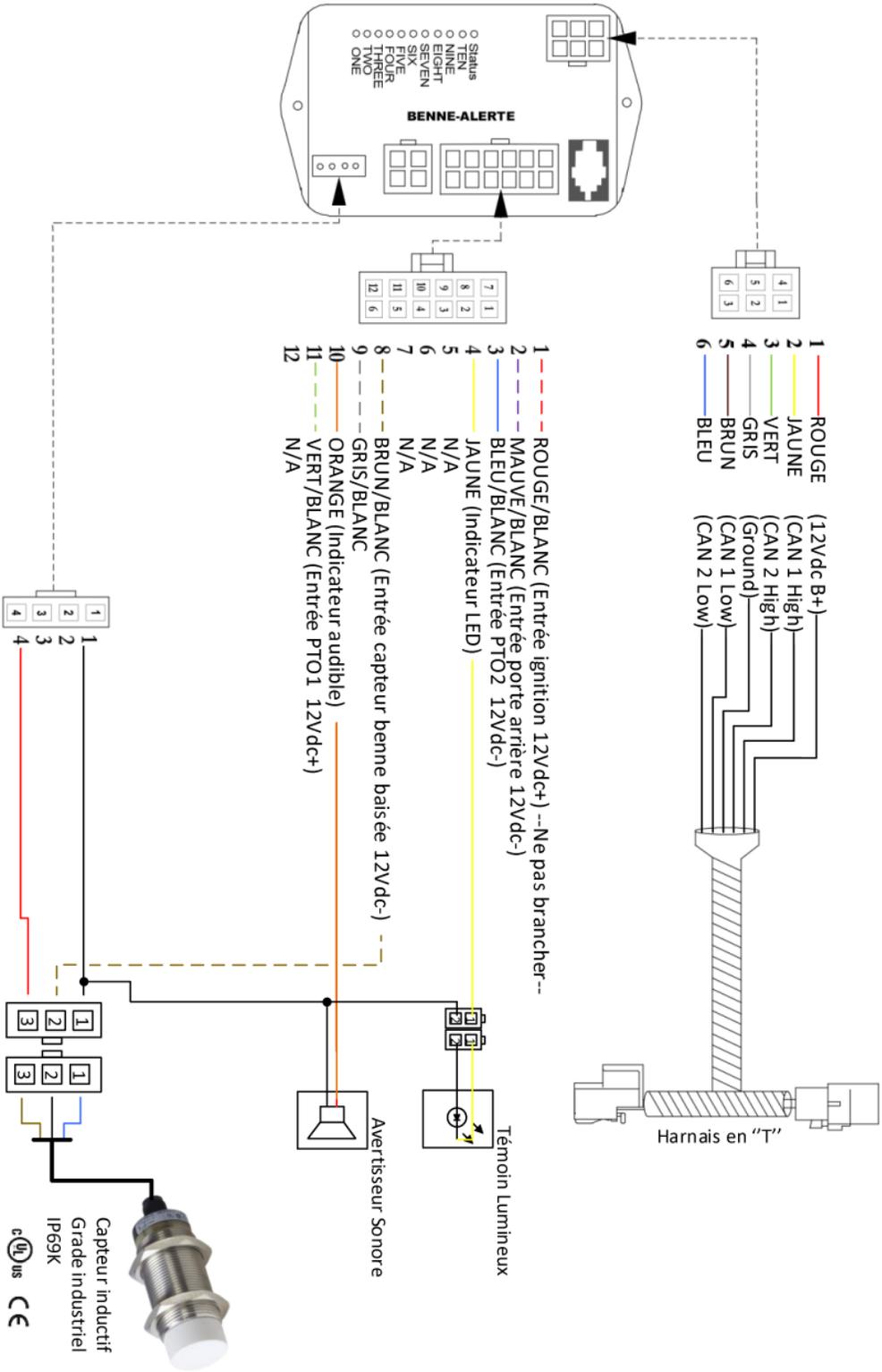


Tableau de diagnostique



Diode:	Page 1: I/O	Page 2: VSS	Page 3: Prog. vitesse
LED1	CAN1	2 Km/h	2 Km/h
LED2	Sonde Inductive	4 Km/h	4 Km/h
LED3	-	6 Km/h	6 Km/h
LED4	Entrée hayon arr.	8 Km/h	8 Km/h
LED5	Entrée PTO	10 Km/h	10 Km/h
LED6	Entrée ignition	12 Km/h	12 Km/h
LED7	Sortie témoin	14 Km/h	-
LED8	Sortie Piézo	16 Km/h	-
LED9	CAN clé	18 Km/h	-
LED10	Faute	20 Km/h	-
STATUS	Flash page active		

* si aucune lumière à la page 3 = aucune vitesse programmée



Marche à suivre

Branchement du module principal

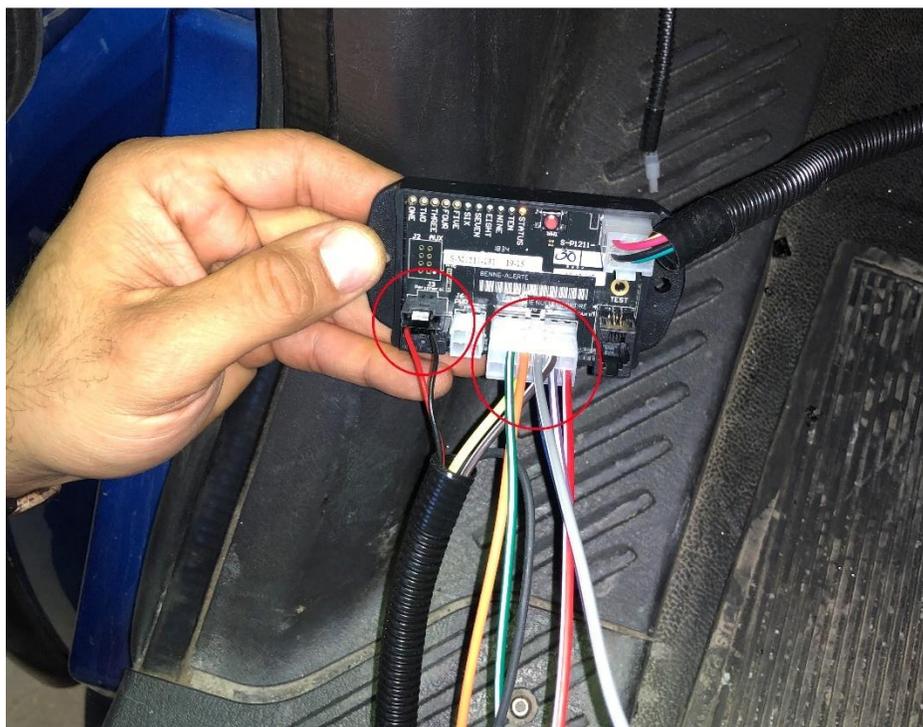
1. Localiser le port de diagnostic du véhicule et faire le branchement du harnais en T, fourni dans le kit.



2. Brancher le connecteur venant du harnais en T dans le module.



3. Brancher le connecteur principal, composé du connecteur 12 positions et du connecteur 4 positions noir.



Témoin lumineux

1. Le témoin lumineux doit être visible en tout temps, nous recommandons qu'il soit placé dans la partie supérieure du tableau de bord.



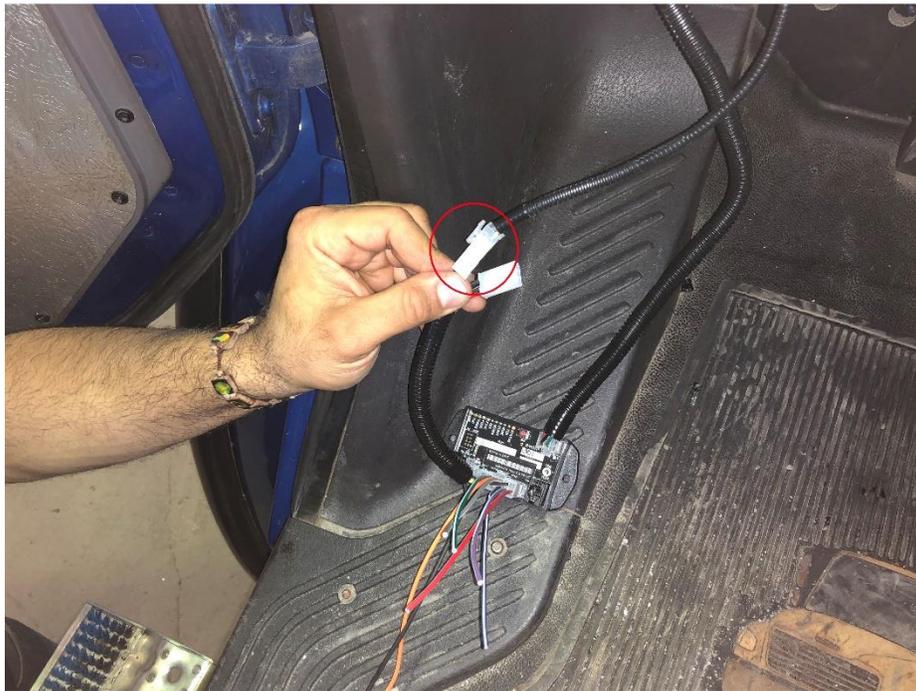
2. À l'aide d'une mèche 5/8, percer un trou à l'endroit choisi.



3. Mettre en place le témoin lumineux.



4. Passer le câble jusqu'au module et brancher le connecteur 2 brins au connecteur du module principal.



Avertisseur sonore

1. L'avertisseur sonore doit être situé à un endroit où il ne sera pas obstrué. À l'aide d'une mèche graduée, faire un trou de 1po et fixer l'avertisseur sonore.



2. Brancher le fil orange venant du module principal au terminal (+, rouge) sur l'avertisseur.



3. Mettre en place l'avertisseur.



Capteur de proximité

1. Le capteur doit être placé stratégiquement, sur le châssis et sous la benne.



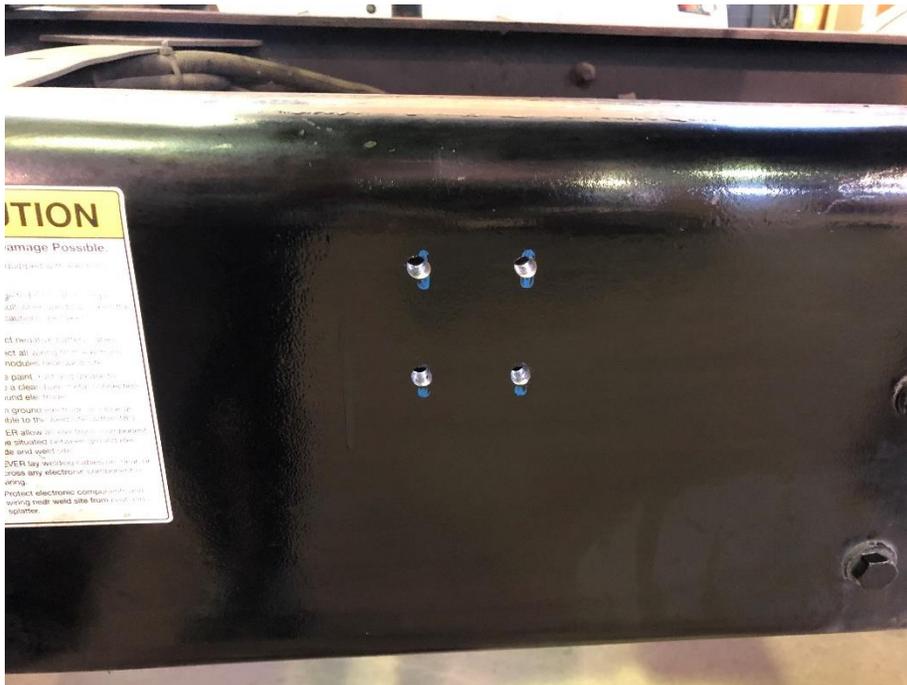
2. Choisir l'un des 2 supports fournis selon le type de benne avec laquelle vous travaillez. Les supports peuvent être modifiés pour s'adapter plus facilement à la benne. S'assurer qu'il n'y a rien de l'autre côté pour obstruer le perçage.
3. Simulez la position du support avec le capteur afin de déterminer la position idéale. La face du capteur doit respecter les distances spécifiées au point 14.



4. Marquez clairement l'emplacement des trous.



5. À l'aide d'une mèche 5/16" percez le châssis du camion. (N. B. Il est strictement interdit de percer près du rayon ou sur la face du dessus du châssis. Veuillez-vous référer aux indications du manufacturier pour le dégagement acceptable avant de percer.



6. Vissez le support en place, à la main seulement pour le moment. Appez le serre-fils fourni avant l'une des vis.



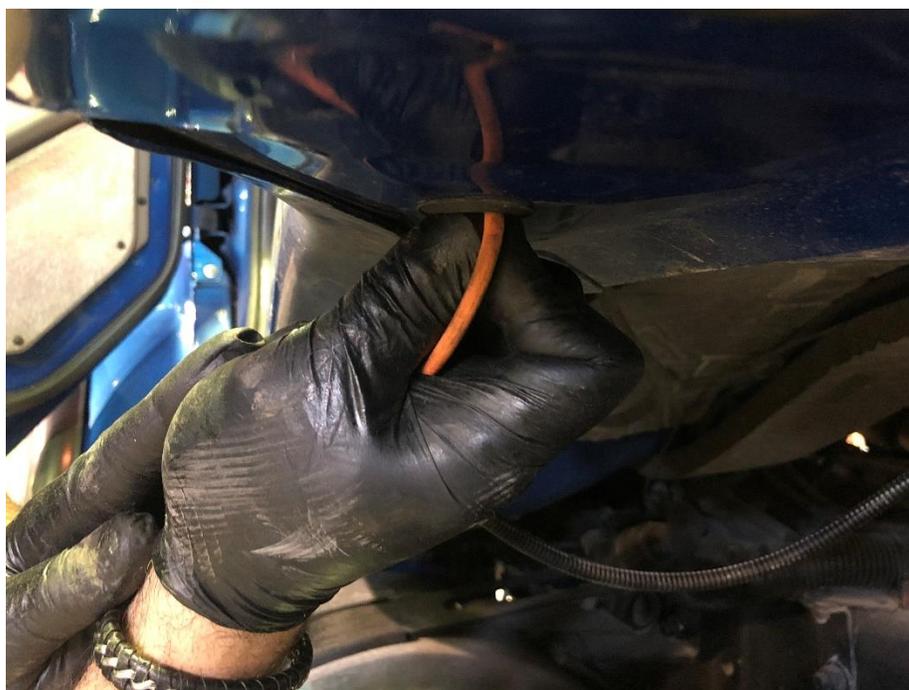
7. Mettre le capteur en place.



10. Dirigez le câble vers la cabine du camion.



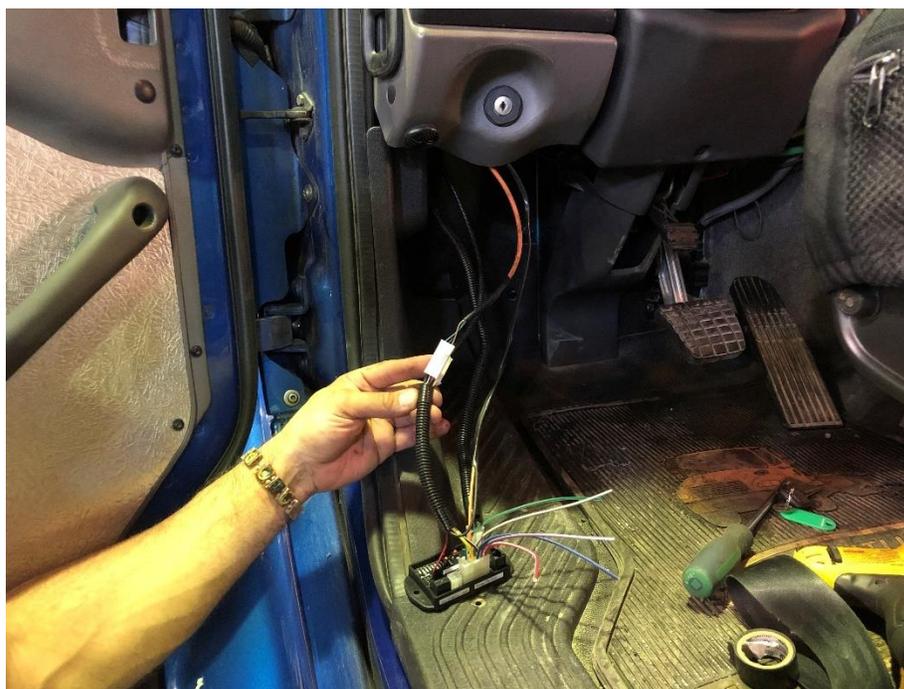
11. Localisez les grommettes, puis en retirez une et passer le câble.



12. Passez le câble dans le marchepied.



13. Effectuez le branchement au module

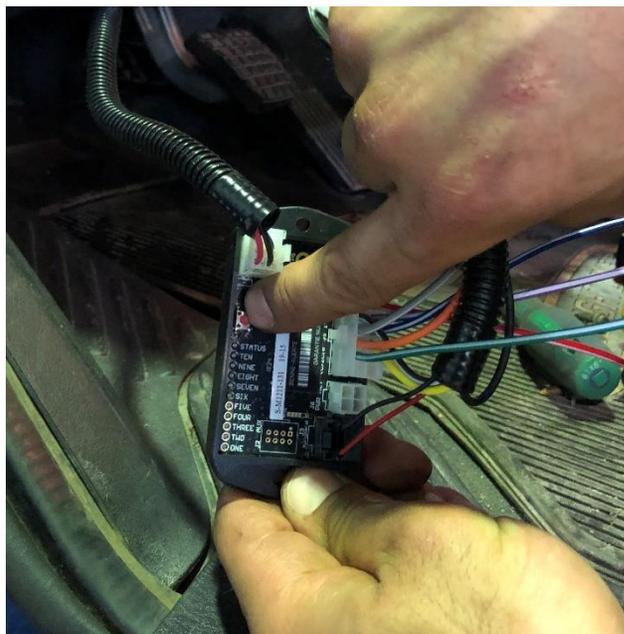




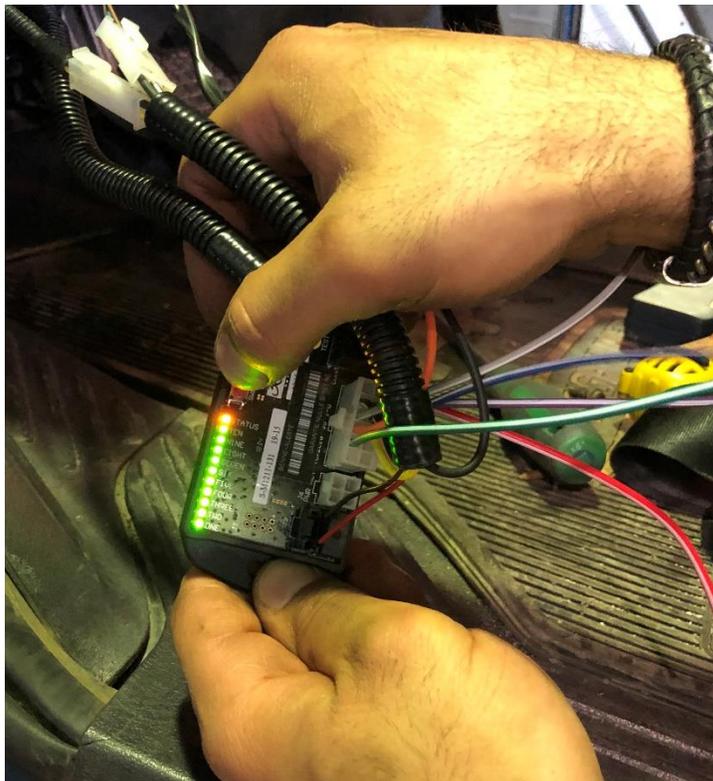
1. Mettre la clé en position de marche.



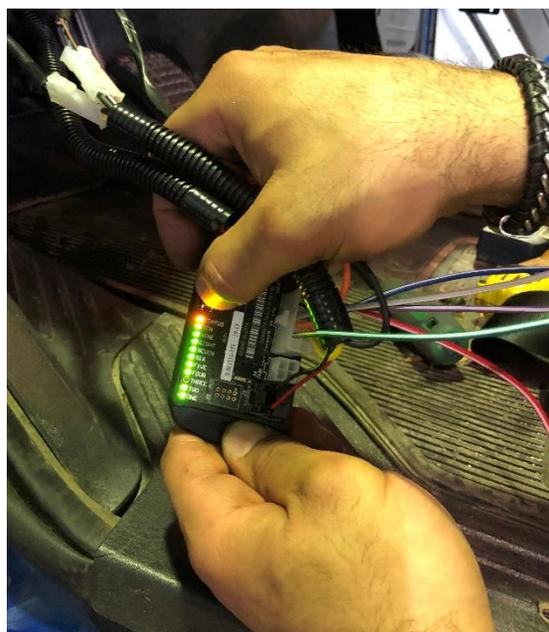
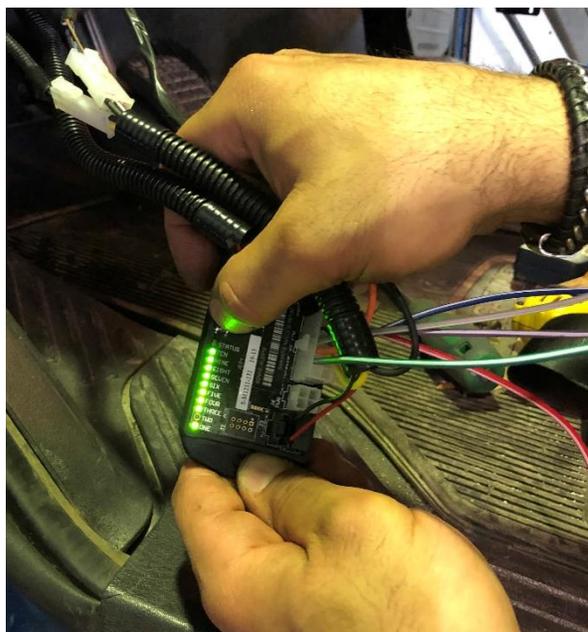
2. Appuyer sur le bouton rouge 3 fois pour arriver à la page 3.



3. Appuyez à nouveau sur le bouton et gardez enfoncé jusqu'à ce que toutes les diodes s'illuminent. Vous n'avez que quelques secondes pour faire cette étape sinon vous devez refaire l'étape 2.



4. La vitesse de détection désirée est choisie lorsque l'on appuie sur le bouton rouge, par bond de 2km/h. Pour la vitesse 12 km/h sélectionnez donc la diode 6. Pour obtenir une programmation sans vitesse précise et obtenir une activation du système en tout temps lorsque la benne est levée appuyez une seconde fois pour la position de diode 7, toutes les diodes s'illumineront.



N.B. Si le client désire garder le véhicule stationnaire avec la benne levée sans que le système se déclenche mais ne désire pas avoir une vitesse de détection élevée, nous vous proposons d'ajuster la vitesse de détection à 2km/h.

Vous pouvez vous référer à nos vidéos en ligne :

Vidéo d'installation complète : https://youtu.be/cx_9NJF1Yr4

Vidéo pour la programmation de vitesse : <https://youtu.be/2SBVqv9eUPk>

Garantie

GARANTIE LIMITÉE DE DEUX (2) ANS

La garantie est applicable contre tout défaut de fabrication et de matériel pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat du produit.

La présente garantie ne s'applique pas :

- a) Aux dommages esthétiques, notamment la rouille, les égratignures, les bossellements et les bris de pièces en plastique
- b) Aux dommages qui sont imputables à une installation ou réparation incorrecte, et/ou à une mauvaise utilisation et/ou entretien du produit
- c) À un produit qui a été modifié, réparé, abimé ou détruit par une personne autre que Contrôles véhiculaire Protek et ses affiliés
- d) Aux dommages résultant d'une utilisation abusive ou non appropriée du produit
- e) Aux dommages imputables à tout accident, à un incendie, à la foudre, aux inondations, à un tremblement de terre ou à toute autre cause externe ou naturelle
- f) Aux défauts résultant d'une dégradation normale ou d'un vieillissement naturel du produit

Limitation de responsabilité sous réserve des dispositions de la présente garantie, Contrôles véhiculaires Protek n'est pas responsable des dommages directs, indirects, particuliers ou accessoires résultant de l'utilisation ou de la réparation du produit notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la perte d'utilisation, la perte de recettes, la perte de profits réels ou anticipés (dont la perte de bénéfices réalisés par l'entreprise), la perte d'économie anticipée, la perte de clients, la perte d'occasions d'affaires, la perte d'achalandage, la perte de réputation, ni des pertes et des dommages consécutifs causés de quelque manière que ce soit, y compris le remplacement du produit.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Aucun distributeur, employé ou mandataire des Contrôles Véhiculaires Protek n'est autorisé à apporter quelque modification, prolongation ou ajout que ce soit à la présente garantie. Si une quelconque disposition des présentes est jugée illégale ou non exécutoire, le caractère légal et exécutoire des dispositions restantes ne sera pas touché ni limité.

DROIT APPLICABLE

La présente garantie limitée est régie par le droit de la province de Québec, Canada.